



Priorité à droite au non ?

Par **ioan_pop**, le 19/12/2012 à 00:24

Bonjour

Samedi soir j'ai eu un accident venant de la direction de Chelles 77500 à 93500 Pantin j'étais sur Hardy Avenue et l'intersection avec Av. de Clichy Sous Bois j'ai frappé une voiture qui sort de mon droit, j'ai été accusé de priorité défaut(?) et la conduite sous l'influence de l'alcool spécifique 0,77 (reconnu) je suis allé à feu jaune clignotant et le monsieur qui est venu avant moi, avaient les feu jaune clignotant indicateur STOP attaché à l'sémaphore je veux savoir si j'ai été faussement accusé de défaut priorité intersection Je suis un étranger et dans mon pays, respecter STOP si les feux indicateur ne fonctionne pas
PS on peut le voir sur google maps Clichy-sous-Bois <http://maps.google.fr/maps?hl=fr&tab=wl>

Merci d'avance

Par **Lag0**, le 19/12/2012 à 08:06

Bonjour,

Difficile de bien comprendre votre message, mais je crois comprendre que l'accident a eu lieu à un carrefour avec feux de signalisation, que les feux étaient au jaune clignotant et qu'il y avait un panneau de signalisation (cédez-le-passage ?) sur le pied du feu de signalisation de l'autre route.

Si c'est bien ça, effectivement, ce n'était pas la priorité à droite qui était de mise, mais le respect des panneaux de signalisation.

Maintenant, il faut voir comment le constat amiable (s'il y en a eu un) a été rempli, car c'est sur ce document que se basera l'assurance pour déterminer les responsabilités.